

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Maude Chevrier

<https://www.cadre21.org/membres/273642f2b933f139c6c97198>

Date d'obtention : 2020-10-09 13:45:56

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que c'est une méthode claire et précise à suivre en cas de sexto asein de notre école avec de nos élèves. Elle nous permet d'avoir une ligne directrice pour supporter adéquatement les jeunes.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Elle va vraiment nous épauler à savoir ce qu'on peut faire exactement entant d'intervenant en milieu scolaire. On se sent vraiment appuyé et on sait que ce qu'on fait est toujours "légal".

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

À ne pas chercher à avoir des preuves concrètes car on croit toujours la victime. On prends le temps de connaître les intentions des jeunes qui ont partagés les photos ce qui orientera notre approche.